

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Noirmoutier-en-l'île

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq avril à douze heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Noirmoutier-en-l'île, sous la présidence de Yan BALAT, Maire.

RÉUNION DU 25 AVRIL 2024

Conseillers en exercice : 26 / Conseillers présents : 18

Convocation du 18/04/24

Affichage www.ville-noirmoutier.fr : 25 AVR. 2024**ÉTAIENT PRÉSENTS :****Maire :** M. Yan BALAT**Adjoints :** Mme Manuela RABALLAND, M. Philippe GAUTIER, Mme Martine RACINET, M. Christophe DAUSSY, Mme Laurence DATTIN-KROTOFF, M. Fabien GABORIT, Mme Michelle VIVIER**Conseillers Municipaux :** Mme Claire DECOUX, Mme Maryse NICOLAUX, Mme Catherine BERTHET-DEUDON, Mme Isabelle GALLOIS, M. Christian DEHAIS, M. Jean-Pierre HUGUET, Mme Catherine SUIRE, M. Jean-François LALANNE, M. Emmanuel REYNIER, Mme Muriel COUILLON**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :**

- M. Jean-Marc LEREBOURS à Mme Claire DECOUX
- M. Anthony AUBERT à Mme Laurence DATTIN-KROTOFF
- Mme Jessica TESSIER à M. Fabien GABORIT
- M. Damien BARANGER à M. Philippe GAUTIER
- Mme Frédérique ARCHAMBEAUD à M. Yan BALAT
- Mme Isabelle BABU-TOURDE à Mme Muriel COUILLON

ABSENTS : M. Bernard GUITTON et M. Nicolas PERODEAU**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Martine RACINET**1****O B J E T****PROMESSE DE VENTE IMMEUBLE DU RESTAURANT TERRE ET MER**

Madame Manuela RABALLAND, Première Adjointe, précise que la collectivité a entamé en 2022 une réflexion sur la restructuration totale de sa cuisine centrale. Cet équipement communal livre actuellement sept sites : les écoles Richer, de l'Herbaudière et Saint-Philbert, le collège Les Sorbets, la crèche municipale, ainsi que le centre de loisirs, soit environ 380 repas pendant le temps scolaire et environ 60 repas pendant les vacances scolaires.

Cet équipement occupe actuellement un bâtiment municipal. Des rénovations améliorant l'ergonomie des équipements ont été réalisées. Cependant ce bâtiment ne correspond plus aux besoins techniques et au dimensionnement de l'activité du service.

Dans ce contexte, la Ville de Noirmoutier en l'île a réfléchi à plusieurs sites pouvant accueillir la nouvelle cuisine centrale. Informée de la mise en vente du restaurant Terre et Mer, sis 5 rue Richer à Noirmoutier en l'île, celle-ci a réorienté son projet de construction en saisissant l'opportunité de conforter sa présence en centre bourg, et de disposer d'une cuisine centrale en proximité immédiate d'une partie des sites actuellement livrés.

Le bien est un ensemble immobilier de 1982, composé de deux locaux indépendants. La surface utile du local professionnel est de 209 m². Le restaurant occupe le rez-de-chaussée et se compose d'une salle de restaurant de 100 m². Les sols sont carrelés, avec zones « bar » et « pain » séparées. La cuisine dispose d'une partie plonge, une partie « desserts », une zone de cuisson, une zone de préparation, des congélateurs. Le local est complété par une réserve à usage de cave à vins et une chambre froide, le tout dans un état excellent.

Un appartement est situé au-dessus du restaurant, accessible par un escalier extérieur. L'appartement, d'une surface de 110 m², comprend une entrée, une cuisine, un séjour avec cheminée ouverte et fonctionnelle, trois chambres, salle d'eau et dressing.

Le bien est également composé d'un parking pour lequel le propriétaire actuel a conclu avec la mairie une convention de mise à disposition afin qu'il soit utilisé par les parents d'élèves aux heures de rentrée et de sortie de classes. Afin de s'assurer de cet usage, il est grevé d'un emplacement réservé au PLU (emplacement n°38).

L'implantation de la cuisine centrale au sein de cet immeuble permettra de proposer un service de qualité et aux normes, correspondant aux besoins actuels en matière de restauration scolaire notamment, en accord avec la dynamique du Plan Alimentaire Territorial intercommunal.

Le bien étant d'une valeur supérieure à 180 000 €, le service du Domaine a été consulté, et son avis demeure annexé aux présentes.

Le bien appartient à la SCI ABJG85. Les parties ont pu s'entendre sur une proposition d'acquisition au prix net vendeur de 976 000 € (bâtiment vide de toute occupation).

Le transfert de propriété aura lieu le 1^{er} octobre 2024. Le restaurant Terre et Mer reste ouvert et en activité jusqu'à cette date.

Vu l'avis du domaine en date du 29 septembre 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins un vote(s) contre (*M. Emmanuel REYNIER*) et deux abstention(s) (*Mme Muriel COUILLON* et *Mme Isabelle BABU-TOURDE*) :

- Dit l'acquisition amiable par la commune de l'immeuble cadastré section BO 739, sis 5 rue Richer 85330 Noirmoutier en l'île, d'une superficie de 641 m² (restaurant, logement et parking) au prix net vendeur de 976.000 € (bâtiment vide de toute occupation).
- Dit que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente, et par la suite l'acte authentique de vente, ainsi que toutes pièces nécessaires à la concrétisation de cette affaire.

Fait les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

A Noirmoutier-en-l'île, le 25 avril 2024

Martine RACINET, Secrétaire de séance



Yan BALAT, Maire

